

Glucron

EVÊCHÉ
DE QUIMPER
ET
de Léon.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

[Handwritten: / / /]

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

[Handwritten: / / /]

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

[Handwritten: /]

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

[Handwritten: /]

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

[Handwritten: La chapelle du château de chef du bois. — Il n'existe point d'indult pontifical. — On y dit la messe en vertu d'une permission accordée à M^{me} la Comtesse de Lesquerre par M^{gr} Graveran, en date de 1846]

6° Quelle est la date de l'Indult ?

[Handwritten: /]

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

[Handwritten: /]

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

[Handwritten: La chapelle n'a qu'un seul ornement qui est en drap d'or]

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

[Handwritten: oui.]

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.